

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 juin 2016, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Madame la conseillère Monique Savard.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière et le directeur du Service de l'urbanisme, M. Frédéric Neault.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, François Gamache, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

174-06-16

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 7 juin 2016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 7 juin 2016, à savoir :

1. **Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour de la séance**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 7 juin 2016
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 mai 2016
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 2 mai 2016
4. **Approbation des comptes du mois**
 - 4.1 Approbation des comptes du mois
5. **Administration générale**
 - 5.1 Autorisation de signature – Réduction d'assiette de servitude de passage – Lot 188-100 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
 - 5.2 Autorisation de signature – Entente de service de repas aux sinistrés et aire de repos – Cabane à sucre La feuille d'érable
 - 5.3 Autorisation de signature – Transaction – Groupe Sécurité Pro et RSR Environnement Inc. – Lots 220-P et 221-P du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
6. **Communications**

S.O.
7. **Greffe et réglementation**
 - 7.1 Avis de motion et dispense de lecture – Règlement 740-00-2016 concernant l'installation et l'utilisation des foyers extérieurs
8. **Service des incendies**

S.O.

9. **Service des loisirs culturels**
S.O.
10. **Service des loisirs récréatifs et communautaires**
S.O.
11. **Services techniques**
 - 11.1 Adjudication de contrat – APP-16-024-GE - Auscultation du réseau routier
 - 11.2 Comité de prévention et de sécurité – Modification de la composition, nomination et renouvellement de mandats
12. **Trésorerie et finances**
 - 12.1 Correction - Rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015
 - 12.2 Acceptation de dépôt – Budget 2016 révisé de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable
13. **Urbanisme**
 - 13.1 Demande de dérogation mineure numéro 2016-025-DM – 536, rue Denise (lot 194-228, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)
 - 13.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-026-DM – 111, rue du Bouton-d'Or (lot 217-501, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)
 - 13.3 Demande d'autorisation d'usage conditionnel numéro 2016-002-UC – 336, rue Adam (lot 226-2, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)
 - 13.4 Demande d'autorisation - Utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2016-004-AG – Lot 5 131 117, Cadastre du Québec (rue Joliette Nord) – Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - 13.5 Demande d'autorisation - Utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2016-005-AG – 336, rue Adam (lot 226-2, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie) – Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - 13.6 Nomination - Ajout d'un officier municipal responsable de l'application des règlements de la Municipalité
14. **Correspondance reçue**
 - a) MRC de Marguerite-d'Youville
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2016
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2016
 - Rapport financier 2015 consolidé
 - Règlement 162-27 amendant le schéma d'aménagement et de développement afin de revoir la délimitation de certaines aires d'affectation agricole mixte
 - b) Communauté métropolitaine de Montréal
 - Rapport financier 2015
 - Rapport d'activités 2015
15. **Varia**
16. **Période de questions**
17. **Levée de la séance**
 - 17.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

175-06-16 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 mai 2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
 APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
 ET RÉSOLU à l'unanimité

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 mai 2016.

Adoptée.

176-06-16 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 2 mai 2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
 APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
 ET RÉSOLU à l'unanimité

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 2 mai 2016.

Adoptée.

4. COMPTES DU MOIS

177-06-16 Approbation des comptes du mois

Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des engagements (203 commandes)	395 208,12 \$
Montant total des dépenses du rapport (120 factures)	170 269,21 \$
Salaires (périodes 10 et 11)	262 687,45 \$
Total	828 164,78 \$

Signé ce 7 juin 2016.

Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

178-06-16 Autorisation de signature – Réduction d'assiette de servitude de passage – Lot 188-100 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT la servitude de passage portant le numéro de lot 188-100 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, publiée sous le numéro 244 638 au bureau de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT l'empiétement du garage du propriétaire du 683, rue Étienne (lot 188-93, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie) dans la servitude de passage et la demande du propriétaire pour régulariser la situation, à ses frais;

CONSIDÉRANT que la réduction de l'assiette de servitude proposée n'a pas pour effet de nuire à la circulation;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la greffière et secrétaire-trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER la signature de l'acte de réduction de la servitude de passage portant le numéro de lot 188-100 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, publiée sous le numéro 244 638 au bureau de la circonscription foncière de Verchères, le tout suivant les conditions prévues dans le projet d'acte préparé par M^e Linda M.A. Lamarre, notaire, et conformément au rapport et au plan de description technique préparés par monsieur Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, en date du 6 mai 2016;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée.

179-06-16 Autorisation de signature – Entente de service de repas aux sinistrés et aire de repos – Cabane à sucre La feuille d'érable

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection, la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT que la Cabane à sucre La feuille d'érable offre des services alimentaires et qu'elle dispose de personnel, de locaux et d'équipements permettant de confectionner des repas en grande quantité et d'accueillir un certain nombre de personnes;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intitulée « Entente - Service de repas aux sinistrés et aire de repos entre la Municipalité de Saint-Amable et la Cabane à sucre La feuille d'érable », et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée.

180-06-16 Autorisation de signature – Transaction – Groupe Sécurité Pro et RSR Environnement Inc. – Lots 220-P et 221-P du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait entrepris un recours contre Groupe Sécurité Pro et RSR Environnement Inc. afin que cessent certaines activités sur les lots 220-P et 221-P du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que depuis l'institution des procédures, Groupe Sécurité Pro et RSR Environnement Inc. ont acquis un terrain à Verchères où elles entendent déplacer leurs activités;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de régler ce litige entre elles au moyen d'une transaction;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le projet de transaction portant le numéro 765-17-001371-147, lequel est annexé aux présentes, ainsi que tout document afférent, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée.

6. COMMUNICATIONS S.O.

7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION

181-06-16 Avis de motion et dispense de lecture – Règlement 740-00-2016 concernant l'installation et l'utilisation des foyers extérieurs

Le conseiller Mario McDuff donne avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 740-00-2016 concernant l'installation et l'utilisation des foyers extérieurs.

8. INCENDIES S.O.

9. LOISIRS CULTURELS S.O.

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES S.O.

11. SERVICES TECHNIQUES

182-06-16 Adjudication de contrat – APP-16-024-GE - Auscultation du réseau routier

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitations APP-16-024-GE concernant l'auscultation du réseau routier;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat APP-16-024-GE concernant l'auscultation du réseau routier au plus bas soumissionnaire conforme, soit SNC Lavalin GEM Québec Inc., pour un montant de 16 993,31 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-411.

Adoptée.

183-06-16

Comité de prévention et de sécurité – Modification de la composition, nomination et renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 90-05-14, 13-01-15 et 184-06-15, lesquelles établissent les noms et les règles de fonctionnement des divers comités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la composition du Comité de prévention et de sécurité, de façon à faciliter la tenue des réunions de ce comité;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 185-06-15 et la nécessité de procéder à la nomination d'un membre citoyen substitut et au renouvellement des mandats de certains membres citoyens et du membre élu;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Rabouin, membre citoyen, s'est montré intéressé à occuper le poste de membre citoyen substitut, pour une durée d'un (1) an au sein du Comité de prévention et de sécurité;

CONSIDÉRANT que messieurs Cédric Rivière et Richard Gendron, membres citoyens, Daniel Jourdain, membre citoyen substitut, et Pierre Vermette, membre élu, souhaitent renouveler leur participation au Comité de prévention et de sécurité pour une période d'un (1) an;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par le conseiller Dominic Gemme
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE MODIFIER la composition du Comité de prévention et de sécurité prévue dans les résolutions 90-05-14 et 184-06-15 de la façon suivante :

« Comité de prévention et de sécurité;

1 élu, 2 citoyens, 1 représentant des directions d'école, 1 représentant de la Maison des jeunes, 1 représentant du Service de police, 1 représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux Pierre-Boucher, 2 citoyens substitués. »;

DE RENOUELER le mandat des personnes suivantes ou de les **NOMMER**, selon le cas, à titre de membres citoyens, de membres citoyens substitués et de membre élu du Comité de prévention et de sécurité de la Municipalité pour une période d'un (1) an à compter de l'adoption de la présente résolution :

MEMBRE ÉLU	MEMBRES CITOYENS	MEMBRES CITOYENS SUBSTITUTS	TERME DU MANDAT
Pierre Vermette	Cédric Rivière	Jean-François Rabouin	8 juin 2017
	Richard Gendron	Daniel Jourdain	

Adoptée.

12. TRÉSORERIE

184-06-16

Correction - Rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015 à la séance du 3 mai 2016 par l'entremise de la résolution numéro 149-05-16;

CONSIDÉRANT qu'une erreur cléricale mineure s'est glissée dans le rapport déposé et qu'il y a lieu de la corriger;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE CORRIGER le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015 déposé, de façon à remplacer la mention « Municipalité de Verchères » par « Municipalité de Saint-Amable » à la page S6;

DE RATIFIER la correction de cette erreur dans le rapport du vérificateur déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

185-06-16

Acceptation de dépôt – Budget 2016 révisé de l'Office municipal d'habitation de Saint-Amable

CONSIDÉRANT le dépôt du budget 2016 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Amable, présenté dans le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ACCEPTER le dépôt du budget 2016 révisé de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Amable, tel que présenté.

Adoptée.

13. URBANISME

186-06-16

Demande de dérogation mineure numéro 2016-025-DM – 536, rue Denise (lot 194-228, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 203 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- permettre un empiètement du stationnement de 3,66 m dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l'empiètement maximal prescrit est de 2,00 m pour une propriété comportant un accès (empiètement excédentaire de 1,66 m);

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, à une condition;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2016-025-DM, telle que proposée, à la condition suivante :

- qu'un assemblage d'arbustes et d'autres végétaux ornementaux soit aménagé entre l'espace de stationnement et le mur de la résidence, sur une largeur d'au moins 1,5 m, au plus tard un (1) an après la date d'adoption de la présente résolution.

Adoptée.

187-06-16

Demande de dérogation mineure numéro 2016-026-DM – 111, rue du Bouton-d'Or (lot 217-501, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 173 du Règlement de zonage 712-00-2013 :

- régulariser une marge latérale de 0,84 m pour un garage détaché existant, alors que la marge latérale minimale prescrite pour un mur sans ouverture est de 1,00 m pour un garage détaché (marge latérale insuffisante de 0,16 m);

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que, de l'aveu du requérant, la borne d'arpentage était disposée au mauvais endroit lors de la construction du garage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par le conseiller Dominic Gemme

ET RÉSOLU

à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2016-026-DM, telle que proposée.

Adoptée.

188-06-16

Demande d'autorisation d'usage conditionnel numéro 2016-002-UC – 336, rue Adam (lot 226-2, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)

Le maire cède la parole à monsieur Frédéric Neault qui explique les détails du projet. Aucun citoyen ne se manifeste.

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement aux articles 26 à 26.2 du Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 :

- permettre le stationnement et l'entreposage de camions lourds et de machineries lourdes dans la cour arrière ainsi que leur entretien;

CONSIDÉRANT que la propriété se situe dans une zone de type A-3 (agricole industrielle);

CONSIDÉRANT que des propriétés avoisinantes exercent déjà des activités de nature similaire à celle demandée;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un usage autre qu'agricole en zone agricole requiert l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de maintenir un niveau de nuisance sonore minimal pour favoriser la quiétude du voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, à certaines conditions et le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

le conseiller Mario McDuff
le conseiller Dominic Gemme
à l'unanimité

D'AUTORISER la demande d'usage conditionnel numéro 2016-002-UC, telle que proposée, aux conditions suivantes :

1. seuls les véhicules et la machinerie appartenant au propriétaire peuvent être entretenus, et ce, à l'intérieur du garage existant seulement, toutes portes fermées;
2. seul l'entreposage des véhicules et de la machinerie appartenant au propriétaire est autorisé;
3. aucune activité nocturne reliée à l'usage conditionnel n'est autorisée;
4. aucun autre type d'entreposage n'est autorisé (y compris l'entreposage de matériaux en vrac et de matériel);
5. que la superficie pouvant être occupée pour l'entreposage et le stationnement corresponde au croquis n^o 1 annexé aux présentes;
6. que le requérant obtienne une autorisation à une fin autre que l'agriculture de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) préalablement à l'émission du certificat d'occupation requis;

QUE le requérant est responsable d'obtenir toute autre autorisation ministérielle requise relativement à l'usage projeté, le cas échéant, et que le défaut d'obtenir celle-ci pourrait avoir pour effet d'invalider l'autorisation précitée et tout certificat d'occupation émis en vertu de celui-ci.

Adoptée.

189-06-16 **Demande d'autorisation - Utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2016-004-AG – Lot 5 131 117 du Cadastre du Québec (rue Joliette Nord) – Commission de protection du territoire agricole du Québec**

CONSIDÉRANT que le requérant présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture visant à construire une résidence unifamiliale sur le lot 5 131 117 du Cadastre du Québec (rue Joliette Nord), d'une superficie de 1 500 m²;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé en zone agricole et que, dans un tel cas, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41) exige que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture fasse l'objet d'une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la Loi précitée exige une confirmation de l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par	le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU	à l'unanimité

D'ACCEPTER ET D'APPUYER, telle que présentée, la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par le requérant, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 5 131 117, du Cadastre du Québec (rue Joliette Nord);

DE CONFIRMER l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

Adoptée.

190-06-16 **Demande d'autorisation - Utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2016-005-AG – 336, rue Adam (lot 226-2, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie) – Commission de protection du territoire agricole du Québec**

CONSIDÉRANT que le requérant présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture visant à permettre le stationnement et l'entreposage de camions lourds et de machineries lourdes dans la cour arrière ainsi que leur entretien au 336, rue Adam (lot 226-2 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie), d'une superficie de 3 057,43 m²;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé en zone agricole et que, dans un tel cas, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41) exige que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture fasse l'objet d'une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la Loi précitée exige une confirmation de l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par le conseiller Dominic Gemme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ACCEPTER ET D'APPUYER, telle que présentée, la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par le requérant, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la propriété située au 336, rue Adam (lot 226-2 du Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie);

DE CONFIRMER l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

Adoptée.

191-06-16

Nomination - Ajout d'un officier municipal responsable de l'application des règlements de la Municipalité

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE NOMMER monsieur Charles Sévigny Gosselin, inspecteur en bâtiments, responsable de l'application des règlements municipaux en vigueur, et, par conséquent, de l'autoriser à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

14. CORRESPONDANCE REÇUE

- a) **MRC de Marguerite-d'Youville**
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2016
 - Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2016
 - Rapport financier 2015 consolidé
 - Règlement 162-27 amendant le schéma d'aménagement et de développement afin de revoir la délimitation de certaines aires d'affectation agricole mixte

- b) **Communauté métropolitaine de Montréal**
 - Rapport financier 2015
 - Rapport d'activités 2015

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Un résident félicite les personnes suivantes :

- monsieur Pierre Vermette pour l'organisation du Triathlon;
- madame Sylvie Masi;
- madame Diane Lapointe, journaliste, pour la qualité de ses articles dans l'hebdomadaire l'Information;
- madame Carmen McDuff pour sa participation imminente au Grand défi Pierre Lavoie.

Le résident s'enquiert de l'emplacement de la rivière Saint-Charles. Enfin, il se plaint de l'emplacement d'un panneau promotionnel pour la vente de résidences et de la présence d'odeurs nauséabondes en provenance des étangs aérés depuis une semaine.

- Monsieur le maire indique que la Municipalité a réglé la problématique d'odeurs au moyen d'une oxygénation accrue des étangs.

Un résident se questionne sur la pertinence de la mise en place de systèmes d'égout dans la Municipalité et il souhaite savoir qui tire parti de ce projet. Il se prononce contre le projet notamment en raison des hausses de taxes qui en découleraient. En outre, il se plaint de l'odeur nauséabonde dégagée par les étangs aérés ; il félicite néanmoins le directeur des Travaux publics pour son dévouement à rechercher des solutions à cette problématique.

- Monsieur le maire souligne que les systèmes d'égout profitent à l'environnement, mais avant tout aux résidents, dont les propriétés sont souvent dotées d'installations septiques vétustes. Quant aux odeurs provenant des étangs aérés, il mentionne que la Municipalité confiera à une entreprise spécialisée le mandat d'entretenir les installations afin de prévenir la récurrence de telles problématiques.

Le résident se dit préoccupé par le projet d'implantation d'une maternelle à l'école secondaire François-Williams. Il est d'avis que le projet de bâtir une nouvelle école n'était pas la meilleure solution à privilégier.

- Monsieur le maire précise que l'étude des projets et la décision finale relèvent de la Commission scolaire, mais que la Municipalité a néanmoins formulé plusieurs recommandations à cette dernière.

Le résident souhaite connaître l'état de la dette municipale au cours des dernières années.

- Monsieur le maire déclare que la dette municipale a chuté de quelque huit millions de dollars au cours des trois dernières années.

Enfin, le résident demande quelle est la nature de la transaction

intervenue entre la Municipalité et R.S.R. Environnement Inc., dont il est question au point 5.3.

- Madame la directrice générale indique que l'entente fixe une date limite pour la cessation des activités de l'entreprise sur certains terrains de la Municipalité.

Un résident se questionne sur les divergences entre les directives d'ébullition indiquées sur les panneaux de Saint-Amable et de Sainte-Julie lors du récent bris d'aqueduc. De plus, le résident applaudit les travaux municipaux effectués sur une partie de la rue Edmond.

- Madame la directrice générale souligne que les normes d'ébullition sont de cinq minutes ou d'une minute à gros bouillons, ce qui explique la différence entre les directives émises par les deux municipalités.

Un résident est d'avis que la Municipalité devrait se doter d'un babillard électronique dans un horizon de deux à trois ans.

- Monsieur le maire souligne que l'installation d'un tel babillard fait déjà partie du plan d'aménagement de la rue Principale et que le projet est en cours d'étude.

Un résident est d'avis que les bornes des pistes cyclables sont mal positionnées aux intersections.

- Monsieur le maire précise que les bornes ont été installées selon les normes applicables en vigueur.

- Le conseiller Pierre Vermette ajoute que les bornes visent à rendre les pistes cyclables sécuritaires pour les usagers.

Un résident est d'avis que les traverses piétonnières posent un danger pour les usagers. Pour remédier à cette situation, il suggère d'interdire le stationnement dans les rues sur une distance de cinq cent pieds de parts et d'autres des traverses.

- Monsieur le maire affirme qu'il prendra sa demande en considération.

- Monsieur le conseiller Pierre Vermette demande des précisions sur les emplacements problématiques afin de prendre des mesures appropriées, s'il y a lieu.

Le résident dépose un document et demande si les élus et les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été informés de l'existence de ce document. Par la suite, il soulève des doutes sur l'intégrité de certains fonctionnaires municipaux relativement à des cadeaux qu'ils auraient reçus d'entreprises ou de citoyens.

- Madame la directrice générale demande plus de précisions sur la provenance de ces renseignements.

Le résident soutient qu'il connaît la nature des cadeaux reçus et l'identité des employés visés grâce à des renseignements auxquels il aurait eu accès par l'entremise de sa conjointe.

- Madame la directrice générale explique le processus interne de déclaration obligatoire des cadeaux reçus et de redistribution de

ceux-ci, le cas échéant. Elle précise qu'aucune problématique de cette nature n'a été portée à sa connaissance.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

192-06-16

Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par	la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU	à l'unanimité

DE LEVER la séance à 21 h 03.

Adoptée.

Je, François Gamache, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.